

V D B

Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 10 rue du 11 Novembre, 59552 LAMBRES LEZ DOUAI
789 795 713 RCS DOUAI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 s'élevant à 20 630,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 20 630,87 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** » qui s'élève ainsi à 799 647,12 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Lionel VAN DER BEKEN

Signé par :

74126AB2B8DF45C...

Désignation de l'entreprise : SAS VDB			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 10 Rue DU ONZE NOVEMBRE			59552 LAMBRES LEZ DOUAI		Durée de l'exercice précédent *	17		
Numéro SIRET *					7 8 9 7 9 5 7 1 3 0 0 0 1 3		Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025		N-1 31122024			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 000	10 000	10 000	
		Fonds commercial	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 349	1 561	2 788	3 658
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	83 669	42 368	41 301	56 120
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	289 844		289 844	183 364
		Participations	CS	CT	2 178 500		2 178 500	2 262 410
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	32 000		32 000	32 000
		TO TAL (II)	BJ	BK	2 598 362	43 928	2 554 434	2 547 552
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	72 316	72 316	75 363	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	106 092	23 045	83 047	135 016
		Autres créances (3)	BZ	CA	174 362		174 362	339 044
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	6 449		6 449	800
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	16 917		16 917	13 822
Comptes de régularisation	TO TAL (III)	CJ	CK	376 136	23 045	353 091	564 045	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	66 974	2 907 524	3 111 597		
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES

*2, rue Saint Michel
Résidence Saint Michel
59500 DOUAI
03 27 88 65 16*

HMGK

*72, avenue de la République
62950 NOYELLES GODAULT
03 74 95 83 18*

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 907 524** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 115 625** euros et un total **charges** de **1 094 994** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **20 631** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022. L'application de ce nouveau règlement est considérée comme un changement de méthode comptable

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires du C.A.C : 2910€ HT

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	10 000					10 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000					10 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 349					4 349
	Instal., agencement, aménagement divers	14 718					14 718
	Matériel de transport	62 485				369	62 116
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 911		924			6 835
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	183 364		106 480			289 844
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 827		107 404		369	377 862	
FINANCIERES	Participations	2 264 060				85 560	2 178 500
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	32 000					32 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 296 060				85 560	2 210 500
TOTAL		2 576 887		107 404		85 929	2 598 362

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations		Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				691	870		1 561
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				11 809	2 030		13 838
	Matériel de transport				12 819	12 184	369	24 634
	Matériel de bureau, mobilier				2 366	1 530		3 896
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					27 685	16 612	369	43 928
TOTAL					27 685	16 612	369	43 928

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$	1 650		1 650	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		23 045		23 045
	Autres	120 451		120 451	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	122 101	23 045	122 101	23 045
TOTAL GENERAL		122 101	23 045	122 101	23 045
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$			23 045	122 101	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	32 000	32 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	106 092	106 092	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	600	600	
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 114	8 114	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	18 866	18 866	
	Débiteurs divers	146 783	146 783	
	Charges constatées d'avance	16 917	16 917	
TOTAL DES CREANCES		329 371	329 371	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		18 866		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	175 242	175 242		
	Emprunts et dettes financières divers	16	16		
	Fournisseurs et comptes rattachés	66 088	66 088		
	Personnel et comptes rattachés	11 823	11 823		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 307	14 307		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	73 103	73 103		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 802	2 802		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 735 612	1 735 612		
	Autres dettes	257	257		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	523	523		
TOTAL DES DETTES		2 079 773	2 079 773		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		42 687			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		66 443			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 735 612			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		189 200,00	0,0370	7 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		189 200,00	0,0370	7 000,00

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VDB										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	129 537	FB		FC	129 537	272 044		
	Production vendue biens* services *		FD		FE		FF				
			FG	848 979	FH		FI	848 979	1 095 340		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	978 516	FK		FL	978 516	1 367 384		
	Production stockée *								FM		
	Production immobilisée *								FN		
	Subventions d'exploitation								FO	1 250	4 000
	Reprises sur amortissements et provisions *								FP		236 407
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles								F1		
	Autres produits (1) (11)								FQ	2 065	21
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	981 831	1 607 812	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	129 823	269 514		
	Variation de stocks (marchandises)*						FT	3 048	(2 460)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	278 611	431 601		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	7 145	12 664		
	Salaires et traitements *						FY	174 274	384 230		
	Cotisations sociales (10)						FZ	77 204	163 973		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations						GA	16 612	29 266	
								GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *						GC	23 045		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1				
	Autres charges (12)						GE	7 383	30 377		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	717 145	1 319 166	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							GG	264 686	288 646	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		7 220		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur dépréciations						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO				
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2				
	Total des produits financiers (V)							GP		7 220	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	71 838	159 846		
	Différences négatives de change						GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	85 560			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GT				
	Total des charges financières (VI)							GU	157 398	159 846	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(157 398)	(152 626)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	107 288	136 020		

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS VDB			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)			HD	133 794	37 861	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)			HH	220 451	17 942	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(86 657)	19 919	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 115 625	1 652 893	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 094 994	1 496 954	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	20 631	155 939	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
			1G			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	86 235	82 193	
			HQ		10 692	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8			
		dont cotisations facultatives Madelin A10				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				220 451	133 794	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS V D B

10 rue du Onze Novembre
59552 LAMBRES LEZ DOUAI
RCS DOUAI 789 795 713

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Grégory MOUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la C^e Régionale des Hauts-de-France
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Lille
Diplômé de Commerce International

SAS V D B**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31/12/2025**

A l'assemblée générale de la société V D B,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS V D B relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion***2.1 Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

E-mail : g.mouy@generations-experts.com
45 boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI
Tél : 06 22 21 76 18

Successeur de Dominique MOUY expert-comptable commissaire aux comptes expert judiciaire – de Robert MOUY ancien conseil fiscal et Paul MOUY expert-comptable près le Tribunal
SARL au capital de 1000 euros – SIRET 538 427 592 00026 – APE 69.20Z

2.3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé à l'annexe des comptes annuels dans les Règles et Méthodes comptables, relatant le changement de méthode comptable, lié à l'application du règlement ANC 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers (Annexe page 2).

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Analyse des titres de participations :

Compte tenu de l'importance de ce poste, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Nous avons apprécié l'existence et la valorisation des titres de participation en contrôlant les justificatifs de détention, les dépréciations éventuelles et en tenant compte de la situation financière des filiales.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce. Le rapport de gestion établi par le Président ne fait pas état des informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Douai, le 29/06/2026

CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT

Grégory MOUY

Commissaire aux Comptes



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 000		10 000	10 000
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	4 349	1 561	2 788	3 658
	Autres immobilisations corporelles	83 669	42 368	41 301	56 120
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	289 844		289 844	183 364
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 178 500		2 178 500	2 262 410
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	32 000		32 000	32 000
Total de l'actif immobilisé (III)		2 598 362	43 928	2 554 434	2 547 552
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	72 316		72 316	75 363
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	106 092	23 045	83 047	135 016
	Autres créances	174 362		174 362	339 044
	Charges constatées d'avance	16 917		16 917	13 822
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	6 449		6 449	800
Total de l'actif circulant (IV)		376 136	23 045	353 091	564 045
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		2 974 498	66 974	2 907 524	3 111 597
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				32 000	32 000
(2) dont créances à moins d'un an				329 371	640 333

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 7 000)	7 000	7 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	21 105	21 105
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	779 016	623 077
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	20 631	155 939
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	827 752	807 121
Provisions	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Dettes	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total des provisions (III)		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	175 242	226 564
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 735 627	1 792 116
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 088	42 242
	Dettes fiscales et sociales	102 035	70 538
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	Autres dettes	257	171 010
	Produits constatés d'avance	523	2 007
	Total des dettes (1)(IV)	2 079 773	2 304 476
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		2 907 524	3 111 597
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 079 773	2 304 476
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	17 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	129 537		129 537	272 044
	Production vendue	848 979		848 979	1 095 340
	Montant net du chiffre d'affaires	978 516		978 516	1 367 384
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			1 250	4 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				236 407
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			2 065	21
	Total des produits d'exploitation (I)			981 831	1 607 812
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			129 823	269 514
	Variation de stocks			3 048	(2 460)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			278 611	431 601
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 145	12 664
	Salaires			174 274	384 230
	Cotisations sociales			77 204	163 973
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 612	29 266
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 045	
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			7 383	30 377	
Total des charges d'exploitation (II)			717 145	1 319 166	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				264 686	288 646
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				86 235	82 193
- Redevances de crédit-bail immobilier					10 692

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			264 686	288 646
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			7 220
	Total des produits financiers (V)			7 220
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	71 838 85 560		159 846
	Total des charges financières (VI)	157 398		159 846
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(157 398)		(152 626)
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	107 288		136 020
	Produits exceptionnels (VII)	133 794		37 861
	Charges exceptionnelles (VIII)	220 451		17 942
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(86 657)		19 919
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)		1 115 625		1 652 893
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 094 994		1 496 954
BENEFICE OU PERTE		20 631		155 939
(2) dont produits concernant les entités liées (3) dont intérêts concernant les entités liées				

ANNEXES

*2, rue Saint Michel
Résidence Saint Michel
59500 DOUAI
03 27 88 65 16*

HMGK

*72, avenue de la République
62950 NOYELLES GODAULT
03 74 95 83 18*

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 907 524** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 115 625** euros et un total **charges** de **1 094 994** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **20 631** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022. L'application de ce nouveau règlement est considérée comme un changement de méthode comptable

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires du C.A.C : 2910€ HT

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

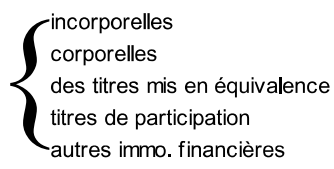
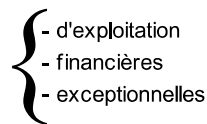
Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	10 000					10 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000					10 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 349					4 349
	Instal., agencement, aménagement divers	14 718					14 718
	Matériel de transport	62 485				369	62 116
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 911		924			6 835
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	183 364		106 480			289 844
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 827		107 404		369	377 862	
FINANCIERES	Participations	2 264 060				85 560	2 178 500
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	32 000					32 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 296 060				85 560	2 210 500
TOTAL		2 576 887		107 404		85 929	2 598 362

Amortissements

Règlement ANC 2022-06						
	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		691	870		1 561
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		11 809	2 030		13 838
	Matériel de transport		12 819	12 184	369	24 634
	Matériel de bureau, mobilier		2 366	1 530		3 896
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 685	16 612	369	43 928
TOTAL			27 685	16 612	369	43 928
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises		
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations 	1 650		1 650	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		23 045		23 045
	Autres	120 451		120 451	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	122 101	23 045	122 101	23 045
TOTAL GENERAL		122 101	23 045	122 101	23 045
Dont dotations et reprises 			23 045	122 101	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	32 000	32 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	106 092	106 092	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	600	600	
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 114	8 114	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	18 866	18 866	
	Débiteurs divers	146 783	146 783	
	Charges constatées d'avance	16 917	16 917	
TOTAL DES CREANCES		329 371	329 371	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		18 866		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	175 242	175 242		
	Emprunts et dettes financières divers	16	16		
	Fournisseurs et comptes rattachés	66 088	66 088		
	Personnel et comptes rattachés	11 823	11 823		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 307	14 307		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	73 103	73 103		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 802	2 802		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 735 612	1 735 612		
	Autres dettes	257	257		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	523	523		
TOTAL DES DETTES		2 079 773	2 079 773		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		42 687			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		66 443			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 735 612			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		189 200,00	0,0370	7 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		189 200,00	0,0370	7 000,00

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	7 000				7 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	21 105				21 105
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	623 077	155 939			779 016
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	155 939	(155 939)		20 631	20 631
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	807 121			20 631	827 752

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 807 121

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 807 121

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 20 631

ANNEXES FISCALES

*2, rue Saint Michel
Résidence Saint Michel
59500 DOUAI
03 27 88 65 16*

HMGK

*72, avenue de la République
62950 NOYELLES GODAULT
03 74 95 83 18*

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	65 414	71 150	(5 736)	-8,06
Autres créances	17 239	15 190	2 048	13,48
TOTAL	82 652	86 340	(3 688)	-4,27

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	1 934	(1 919)	-99,20
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 677	6 063	47 614	785,3
Dettes fiscales et sociales	17 961	19 428	(1 467)	-7,55
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	257	1 118	(861)	-77,00
TOTAL	71 911	28 543	43 368	151,9

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	16 917	13 822	3 095	22,39
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	16 917	13 822	3 095	22,39

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	523	2 007	(1 484)	-73,94
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	523	2 007	(1 484)	-73,94

SAS V D B

10 rue du Onze Novembre
59552 LAMBRES LEZ DOUAI
RCS DOUAI 789 795 713

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Grégory MOUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la C^e Régionale des Hauts-de-France
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Lille
Diplômé de Commerce International

SAS V D B**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Exercice clos le 31/12/2025**

A l'assemblée générale de la société V D B,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

E-mail : g.mouy@generations-experts.com
45 boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI
Tél : 06 22 21 76 18

Successeur de Dominique MOUY expert-comptable commissaire aux comptes expert judiciaire – de Robert MOUY ancien conseil fiscal et Paul MOUY expert-comptable près le Tribunal
SARL au capital de 1000 euros – SIRET 538 427 592 00026 – APE 69.20Z

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Douai, le 29/06/2026

CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT

Grégory MOUY

Commissaire aux Comptes



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a recognizable name.